

LYCEE ANDRE MALRAUX  
3 rue de Beau Soleil BP 40003  
72703 ALLONNES CEDEX  
Tél. 02.43.39.28.50

#### RAPPEL

Les bourses de lycée concernent les élèves non boursiers de SECONDE, PREMIERE et \*TERMINALE

Pour obtenir une bourse à la rentrée prochaine, vous êtes invité(e)s à retirer un dossier de demande de bourse mis à votre disposition depuis le 24 mars 2016 au bureau « restauration/self/aides/bourses du lycée A.Malraux.

IMPORTANT : les dossiers complétés et signés doivent être remis au lycée au plus tard le 29 JUIN 2016

NB. \* pour les terminales, les bourses de lycée doivent être demandées uniquement par ceux et celles qui envisagent après bac une IFSI et/ou une préparation aux concours sociaux, pour toutes les autres études envisagées (BTS, DEUG, LICENCE etc..) vous devez aussi faire une demande de bourse de l'enseignement supérieur auprès du CROUS site internet : inscription : <http://www.etudiant.gouv.fr> et également information auprès de [www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr)

## LA BOURSE DE LYCÉE 2016-2017

### C'EST TELLEMENT PLUS SIMPLE !

La demande de bourse de lycée est simplifiée pour les parents en 2016.



#### SIMULATEUR DE BOURSE

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

- ▶ Je sais tout de suite si mon enfant a droit à une bourse
- ▶ Je connais le montant de la bourse

#### CONTINUITÉ COLLÈGE-LYCÉE

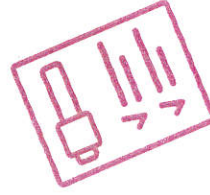
- ▶ Mon enfant a une bourse de collège. À situation familiale égale il aura également une bourse de lycée, car les barèmes sont harmonisés



#### FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Je fais plus facilement ma demande avec seulement deux critères à fournir :

- ▶ nombre d'enfants à charge
- ▶ revenu fiscal



- Je me procure le formulaire de demande de bourse nationale de lycée auprès du principal du collège ou du proviseur du lycée de mon enfant, ou bien sur le site internet du ministère : [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)
- Je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire
- Je le dépose au secrétariat de l'établissement avant le 30 juin 2016



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE